



Collectif
NOURRIR



**FAIRE DE
L'ALIMENTATION
UN DROIT**

VISION DU COLLECTIF
NOURRIR POUR UN
ACCÈS DIGNE À UNE
ALIMENTATION CHOISIE,
SAINE ET DURABLE



LES 54 ORGANISATIONS DU COLLECTIF NOURRIR AFFIRMENT LEUR VISION DU DROIT À L'ALIMENTATION, ET FONT PART DE LEURS RECOMMANDATIONS POUR ASSURER L'ACCÈS DIGNE À UNE ALIMENTATION CHOISIE, SAIN ET DURABLE POUR TOUTES ET TOUS, QUI PERMETTE UNE RÉMUNÉRATION JUSTE POUR LES PAYSANS ET PAYSANNES ET DES PRIX ABORDABLES POUR LES MANGEURS ET MANGEUSES.

Notre système alimentaire¹ et agricole est dysfonctionnel. Il ne permet pas la réalisation du droit à l'alimentation, y compris dans les pays les plus riches. 733 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim en 2023. 2,8 milliards de personnes environ n'ont pas l'accès économique à une alimentation saine². Les pays à faible revenu représentent 71 % de la population n'ayant pas les moyens de s'alimenter sainement. La **malnutrition sous toutes ses formes**³ concerne tous les pays dans le monde quel que soit leur niveau de richesse, et n'est pas en voie d'être éliminée⁴. Côté pile nous faisons face à la faim et côté face nous subissons les impacts de l'alimentation industrielle qui ne garantit pas les apports en éléments nutritifs essentiels (notamment en micronutriments, minéraux et vitamines). Les **maladies non**

transmissibles en lien avec l'alimentation progressent⁵, notamment sous l'influence des géants de l'industrie de l'alimentation qui entravent les politiques de santé⁶.

Les politiques publiques françaises et européennes soutiennent une **vision agro-industrielle de l'agriculture et de l'alimentation**. Ce système intensif, agro exportateur, spécialisé et mondialisé est dirigé par des logiques de marché. Il entraîne le déclin du nombre de paysans et paysannes, malmène les hommes et les femmes qui y travaillent, concurrence de manière déloyale les paysans les plus vulnérables dans le monde, détruit la biodiversité et les ressources naturelles, est incompatible avec le bien-être animal, et menace notre santé.

¹ "Les systèmes alimentaires englobent les divers éléments et activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des aliments, ainsi que les résultats de ces activités, y compris socio-économiques et environnementaux." *Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition* du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2020.

² FAO, rapport *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2024.

³ La malnutrition désigne à la fois la sous-nutrition et la surnutrition.

⁴ <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

⁵ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/noncommunicable-diseases>

⁶ Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, rapport "Déterminants commerciaux des maladies non transmissibles dans la Région européenne de l'OMS", juin 2024. *Communiqué* du 12 juin 2024. "la politique doit contrer les "environnements d'hyperconsommation", restreindre le marketing et mettre fin à l'ingérence dans l'élaboration des politiques ».

Après la seconde guerre mondiale, les pouvoirs publics ont soutenu la transformation radicale et rapide du système agricole et alimentaire. L'industrialisation et l'intensification de la production agricole ont permis l'accès à une alimentation en quantité abondante et bon marché. Mais notre système alimentaire génère des impacts écologiques, sanitaires et sociaux qui nous coûtent cher⁷. Il ne répond plus à nos besoins et manque de résilience. Il ne tient même plus ses promesses sur la question des prix alimentaires : non seulement il ne garantit pas la stabilité des prix en raison de notre vulnérabilité aux chocs, mais en plus les "petits prix" promus par la grande distribution concernent trop souvent des produits peu sains et durables. Les personnes les plus défavorisées sont les plus impactées. **Le contrat social autour de notre alimentation hérité de l'après-guerre est à redéfinir.**

Notre système alimentaire et agricole est vulnérable face aux crises climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. Il contribue à la dégradation de nos milieux de vie et de nos écosystèmes : épuisement des sols, perturbation du cycle de l'eau, pollution de l'eau et de l'air et des sols. L'expansion des terres agricoles est responsable de 80 % de la déforestation mondiale, y compris de forêts tropicales, écosystèmes ayant les plus hauts niveaux de biodiversité de la planète. Le secteur agricole est l'un des principaux contributeurs aux changements climatiques. A elle seule, l'alimentation représente un quart des émissions de gaz à effet de serre : deux tiers pour la production agricole et la fabrication d'intrants, et un tiers pour les activités de l'aval (transformation, distribution, emballage, consommation)⁸. La France a historiquement été l'un des pays les plus émetteurs. Ces bouleversements, les changements climatiques en particulier, entraînent une diminution de la productivité agricole et menacent,

comme un boomerang, notre capacité à produire et à nous nourrir, ici et dans les pays tiers.

Nous sommes également **vulnérables aux crises géopolitiques**, en raison de la dépendance de notre modèle agricole conventionnel aux intrants importés massivement. Ainsi, les importations d'engrais de synthèse⁹ créent une double dépendance aux énergies fossiles¹⁰ et aux pays tiers¹¹. La France est aussi dans une situation de dépendance critique aux importations de protéines végétales en provenance de pays non européens, notamment le tourteau et les graines de soja pour l'alimentation des animaux d'élevage¹². Ces dépendances accentuent notre vulnérabilité aux fluctuations des coûts des matières premières. Cela affecte la capacité des agriculteurs à produire et se répercute directement sur le coût de notre alimentation. Ainsi, les crises des dernières années comme la pandémie de covid-19 et la guerre en Ukraine ont été un vecteur de la hausse des prix des produits alimentaires, associé à la spéculation des marchés financiers¹³.

Nos politiques commerciales menacent la souveraineté alimentaire ici, mais aussi dans le monde¹⁴. D'un côté, avec ses importations de produits alimentaires, la France impose des prix bas, peu rémunérateurs pour les producteurs. De l'autre côté, les exportations à bas prix vers des pays tiers ont souvent des effets néfastes et empêchent le développement de filières locales. En effet, produits avec des méthodes intensives et bénéficiant de subventions publiques, ces aliments bas de gamme de plus faible qualité nutritive que ceux produits localement, sont vendus moins chers sur les marchés locaux¹⁵. Par ailleurs, **la politique de développement international** ne soutient pas suffisamment la lutte contre l'insécurité alimentaire¹⁶, les changements climatiques, ni la transition agroécologique¹⁷.

⁷ Secours Catholique-Caritas France, Fédération française des diabétiques, Réseau Civam et Solidarité Paysans, *L'injuste prix de notre alimentation - Quels coûts pour la société et la planète*, 2024.

⁸ IDDRI, Barbier et al., L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France, Club Ingénierie Prospective Énergie et Environnement, Paris, 2019.

⁹ Secrétariat à la planification écologique, *Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France*, 2024.

¹⁰ Amis de la Terre, Énergies fossiles dans nos assiettes, la face cachée des engrais, 2023. Les matières premières de l'industrie des engrais sont principalement d'origine fossile : les engrais azotés sont fabriqués à partir de gaz ou de charbon,

et les engrais phosphatés sont issus des mines de phosphates.

¹¹ En 2021, la Russie était le premier exportateur d'engrais de synthèse azotés, suivi par les États-Unis.

¹² <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/10/e333b79d671afb99e36c05fa7298aba0414285.pdf>

¹³ Lighthouse, *enquête Exposed: the hedge funds cashing in on the food price spike*, 2023.

¹⁴ CCFD, Observatoire de la souveraineté alimentaire : la France à table, le Sud paie l'addition, 2025.

¹⁵ Réseau Action Climat, Oxfam, Greenpeace, Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme, 2022. 42 % des produits issus du lait, 39 % des produits porcins et 32 % de la

volaille de chair sont exportés.

¹⁶ *Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable* 2019-2024

¹⁷ Action contre la faim, CCFD, Oxfam, *Une pincée d'agroécologie pour une louche d'agro-industrie*, 2021





Les préoccupations des agriculteurs et agricultrices et des mangeurs et mangeuses se rejoignent. Les premiers revendiquent de pouvoir rémunérer justement leur travail et d'avoir les moyens de contribuer à la transition écologique de leurs pratiques¹⁸. Les seconds demandent une alimentation de qualité, accessible¹⁹, et qui soutient les producteurs. Cette mise en cohérence des attentes passe par davantage de régulation des acteurs de l'aval.

Les politiques alimentaires françaises²⁰ et européennes²¹ sont fragmentées et incohérentes. L'ambition des politiques publiques n'est pas à la hauteur de l'enjeu : garantir le droit de toutes et tous à un accès digne à une alimentation choisie saine et durable, avec une rémunération juste pour les paysans et des prix abordables pour les mangeurs.

Pourtant, l'alimentation que nous mangeons, produisons, transformons et commercialisons devrait dépendre de choix collectifs et citoyens.

Changer de boussole pour les politiques publiques de l'alimentation est urgent. Cela passe notamment par un **pilotage cohérent**, incluant l'ensemble des acteurs concernés et les citoyens.

¹⁸ *Enquête agriculteurs* réalisée en novembre 2023 par BVA Xsight en partenariat avec Terra Nova et avec le soutien de Parlons Climat auprès de 600 chefs d'exploitations. La première source d'inquiétude est le manque de revenus. La vulnérabilité environnementale est une préoccupation majeure. La transition écologique est soutenue par 85% des agriculteurs.

¹⁹ Parlons Climat, Etude *Les français face aux transitions agricole et alimentaire*, 2021 et 2024. La première préoccupation des personnes interrogées en lien avec l'alimentation est le coût de la vie, la seconde est la santé.

²⁰ IDDRI, *Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?*, 2023.

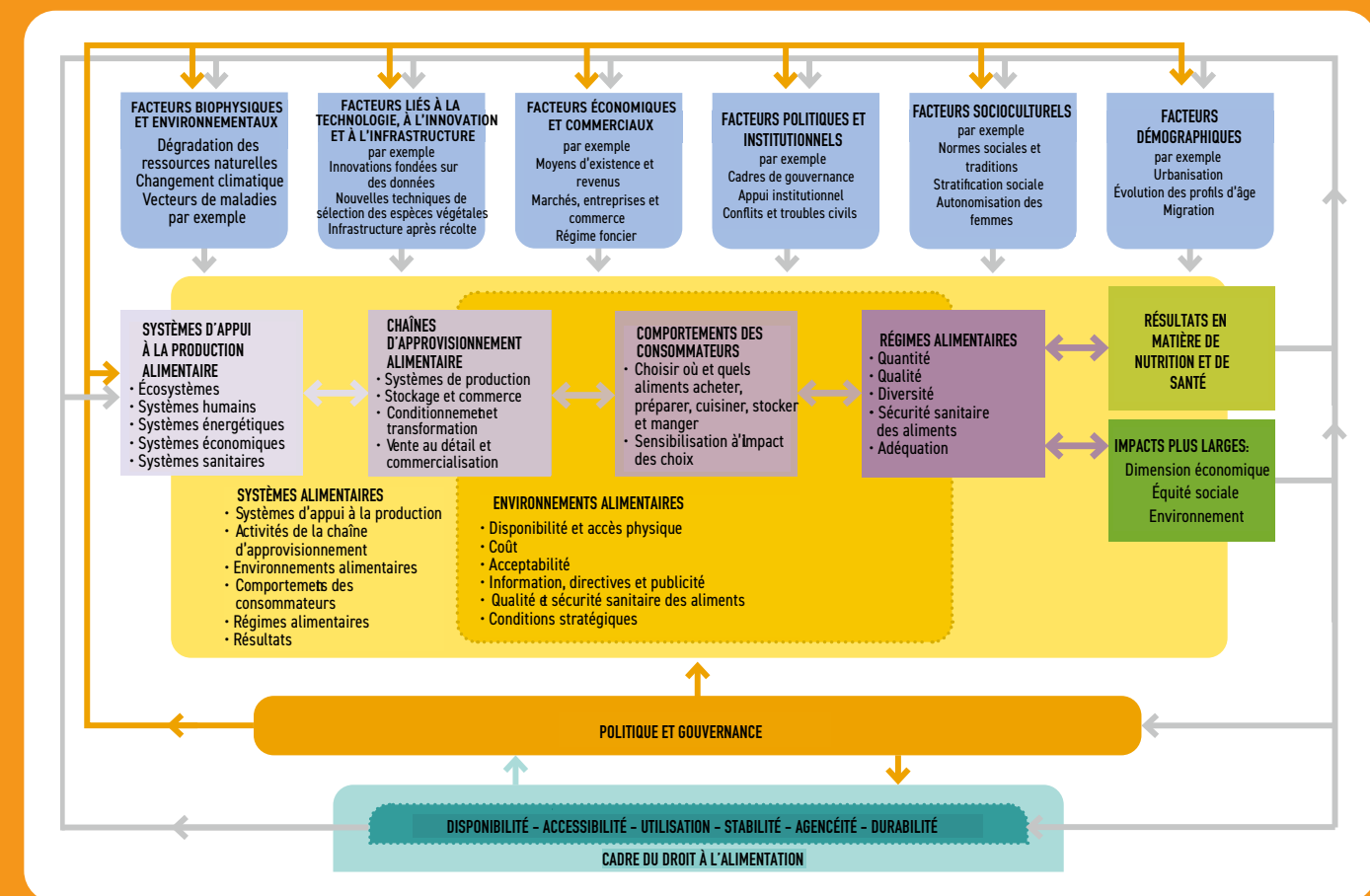
²¹ IPES Food *Towards a common food policy for the EU*, 2019

01

NOTRE VISION D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE A POUR PERSPECTIVE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE DROIT À L'ALIMENTATION

FIGURE : CADRE POUR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE, RAPPORT N°15 DU HLPE²².

Ce cadre repose sur le droit à l'alimentation en tant que principe directeur, pour orienter la transformation des systèmes alimentaires en vue de la réalisation des Objectifs du Développement Durable. Ce cadre met en évidence l'interdépendance des systèmes alimentaires avec d'autres systèmes ainsi que l'ampleur des champs des politiques sectorielles nécessaires pour la transformation du système.



²² HLPE, Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030, rapport n°15 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2020.

LE DROIT À L'ALIMENTATION EST UN DROIT HUMAIN

qui impose des obligations aux États membres de l'ONU²³ et accorde des droits à chaque individu. Ce droit va au-delà de la mise à l'abri de la faim.

“

C'est le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture.

”

LE DROIT À L'ALIMENTATION PEUT ÊTRE RÉSUMÉ EN 4 EXIGENCES²⁴

1 LA DISPONIBILITÉ.

C'est la présence effective des aliments dans les commerces et sur les marchés à proximité et des prix justes qui couvrent les coûts de production et garantissent un revenu décent aux agriculteurs.

2 L'ACCESSIBILITÉ,

à la fois géographique (pas trop loin) et économique (avoir les moyens financiers).

3 LA DURABILITÉ

exige d'adopter des pratiques agricoles qui préservent et régénèrent les sols, l'eau et la biodiversité, afin que les générations futures puissent elles aussi se nourrir dignement.

4 L'ADÉQUATION :

l'alimentation doit tenir compte de nos habitudes, nos convictions et nos besoins.

→ LA FRANCE S'EST ENGAGÉE À RESPECTER, PROTÉGER ET RÉALISER LE DROIT À L'ALIMENTATION

en signant différents textes internationaux²⁵. Ses obligations ne s'arrêtent pas à ses frontières. La France a l'obligation extraterritoriale de respecter et protéger le droit à l'alimentation, et de contribuer à la création d'un environnement international favorable²⁶ à la réalisation de ce droit. Ainsi, la France doit veiller à ce que ses politiques publiques dans les domaines du commerce, de l'investissement, du libre échange, de l'aide publique au développement, etc, ne nuisent pas au droit à l'alimentation dans d'autres pays. La France doit par exemple réguler les activités des entreprises françaises basées dans des pays tiers, ou qui y exercent des activités.

● **L'OBLIGATION DE RESPECTER LE DROIT À L'ALIMENTATION** implique de ne pas nuire à ce droit. Limiter l'accès aux moyens de production comme les terres agricoles, ou restreindre l'accès à la nourriture par la privation de revenus constitue une violation de cette obligation. La remise en cause des droits et revenus existants comme le RSA, l'allocation chômage et les reculs concernant les droits des personnes étrangères, peuvent constituer une atteinte à cette obligation.

● **L'OBLIGATION DE PROTÉGER LE DROIT À L'ALIMENTATION** exige des États qu'ils veillent à ce que les individus ou les acteurs non étatiques, tels que les entreprises, ne portent pas atteinte au droit à l'alimentation. Les États doivent prendre des mesures pour réglementer ces acteurs, afin de garantir que les aliments commercialisés soient sûrs et sains. Il s'agit aussi d'encadrer le partage de la valeur, notamment les marges de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution, pour assurer une juste rémunération aux agriculteurs et des prix accessibles pour les mangeurs. Il s'agit aussi de réguler les terres agricoles pour protéger les paysans de l'accaparement des terres en France comme dans les pays tiers.

● **L'OBLIGATION DE RÉALISER LE DROIT À L'ALIMENTATION** implique à la fois une obligation de faciliter l'exercice de ce droit et de le garantir sur le court, moyen et long terme. La France doit prendre des mesures pour renforcer la capacité des personnes à exercer et à réaliser leur droit à l'alimentation. Il s'agit par exemple de mesures qui encouragent les régimes alimentaires sains et durables, comme la régulation de la publicité et du marketing, ainsi que l'encadrement des prix et des marges, notamment sur les produits sains et durables, ou encore des lois qui facilitent l'accès au foncier pour l'installation agricole²⁷ ainsi que la revalorisation des salaires et des prestations et aides sociales²⁸.

→ LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE A ÉTÉ DÉFINIE DÈS 1996 PAR LE MOUVEMENT PAYSAN INTERNATIONAL VIA CAMPESINA.

Comme le stipule la Déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans et des personnes vivant en zone rurale adoptée en 2018²⁹, la souveraineté alimentaire est :

→ LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE EST UNE CONDITION DE LA PLEINE RÉALISATION DU DROIT À L'ALIMENTATION,

comme l'ont montré plusieurs rapporteurs spéciaux de l'ONU sur le droit à l'alimentation³⁰ : “comprise comme l'exigence du fonctionnement démocratique des systèmes alimentaires, impliquant la possibilité, pour les communautés, de choisir de quel système alimentaire elles souhaitent dépendre et comment remodeler ces systèmes, la souveraineté alimentaire est une condition de la pleine réalisation du droit à l'alimentation.”

→ LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE, LA JUSTICE SOCIALE ET L'ALIMENTATION Saine et durable sont au cœur de la notion de souveraineté alimentaire.

Il s'agit de réconcilier les objectifs des politiques économiques, sociales, agricoles, environnementales et de santé, pour nourrir la population française et européenne, le tout sans nuire aux pays tiers. Il n'existe pas en France de politique alimentaire qui articule ces dimensions essentielles à la réalisation de la souveraineté alimentaire.



“

Le droit des peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes écologiques et durables respectueuses des droits de l'homme”. Dans ce cadre, “les États établiront des mécanismes destinés à assurer la cohérence de leurs politiques agricoles, économiques, sociales, culturelles et relatives au développement.

”

La souveraineté alimentaire offre un cadre politique et collectif pour rendre effectif le droit à l'alimentation, en redonnant aux peuples le pouvoir de décider de leur système alimentaire.

Le droit à l'alimentation oblige l'État à respecter, protéger et réaliser ce droit³¹.

Le droit à l'alimentation s'articule avec les droits des paysan.nes tels que définis dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans et des personnes vivant en zone rurale (UNDROP).

→ GARANTIR LE DROIT À L'ALIMENTATION PERMET D'ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

La sécurité alimentaire existe “lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active³²”, que ce soit au niveau mondial, national, local ou familial.

Contrairement à la vision erronée qu'en ont encore de nombreux États, la sécurité alimentaire n'est pas qu'une question de quantité. L'offre alimentaire permet actuellement de nourrir plus d'une planète, avec un tiers de pertes et gaspillages³³ entre la production et la consommation. En généralisant l'agroécologie, il sera toujours possible de nourrir la population mondiale³⁴. Le système agroécologique répond aux besoins et attentes de la société en matière d'alimentation et suit le consensus scientifique. C'est un levier pour assurer et respecter la souveraineté alimentaire, ici et dans les pays tiers.

²³ HCDH, *Le droit à une alimentation suffisante*, Fiche d'information n°34, 2010.

²⁴ SCCF, Action Contre la Faim, RAC Kit d'animation débattre de notre environnement alimentaire, 2025.

²⁵ Dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ratifié par la France et l'ensemble des États Européens en 1980, article 11.

²⁶ Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et à la nutrition, *People's Monitoring Toolkit*, 2021.

²⁷ Terre de Liens, *Nos propositions pour faciliter les installations agricoles*, 2021. Deux tiers des personnes qui veulent s'installer ne sont pas issues du milieu agricole et n'ont donc pas accès à des terres familiales.

²⁸ Collectif ALERTE, *Revalorisation des minimas sociaux* : le

²⁹ Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 28 septembre 2018 *United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas* (UNDROP).

³⁰ Rapport de Olivier de Schutter, 2014, paragraphe 50. Rapport de Jean Ziegler, 2004 : “Le droit à l'alimentation représente [...] une base juridique essentielle pour la lutte en faveur de la souveraineté alimentaire”, paragraphe 34.

³¹ Action Contre la Faim, rapport *La France doit se mettre à table*, 2024.

FAO, rapport *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2021. Définie pour la première fois par la FAO en 1974, la définition de la sécurité alimentaire a été adoptée lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 puis a évolué.

³² UNEP, Food waste index report, 2024.

³³ Le scénario TYFA de l'IDDRI s'appuie sur la généralisation de l'agroécologie, l'abandon des importations de protéines végétales et l'adoption de régimes alimentaires plus sains à l'horizon 2050.

³⁴ Le scénario TYFA de l'IDDRI s'appuie sur la généralisation de l'agroécologie, l'abandon des importations de protéines végétales et l'adoption de régimes alimentaires plus sains à l'horizon 2050.

02 UN SYSTÈME ALIMENTAIRE QUI DYSFUNCTIONNE

Qui est en situation d'insécurité alimentaire en France ?

L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EST UNE EXPRESSION UTILISÉE AU NIVEAU INTERNATIONAL POUR DÉSIGNER L'ABSENCE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. EN FRANCE, LES ACTEURS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS UTILISENT LE CONCEPT DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE³⁵. LES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS S'ACCORDENT SUR LE LIEN ENTRE LE MANQUE D'ACCÈS À UNE ALIMENTATION EN QUANTITÉ ET QUALITÉ SUFFISANTE, ET L'EXCLUSION SOCIALE³⁶.

L'insécurité alimentaire en France n'est pas mesurée de manière systématique. Différents travaux permettent d'en appréhender certaines facettes (aide alimentaire, pauvreté, non recours aux droits...), de manière partielle car il n'existe pas de cadre d'analyse commun. **Nous recommandons d'intégrer la mesure régulière de l'insécurité alimentaire dans la statistique publique, pour être en capacité de la suivre dans le temps et de la caractériser de manière précise, selon les indicateurs existant au niveau international.**

Nous recommandons également de systématiser le suivi des effets des dispositifs de protection sociale et de lutte contre la précarité alimentaire sur la sécurité alimentaire, ainsi que sur la santé physique et mentale. De même, il n'existe pas aujourd'hui au niveau de l'Union Européenne de suivi et caractérisation de l'insécurité alimentaire.

Selon l'enquête annuelle du CREDOC, **16% des Français déclarent ne pas avoir assez à manger** (insuffisance alimentaire quantitative) et **45% déclarent avoir assez à manger, mais pas toujours les aliments qu'ils souhaiteraient** (insuffisance alimentaire qualitative)³⁷. Les jeunes et les femmes sont les premiers groupes concernés. **• 80% des personnes en insuffisance alimentaire quantitative cumulent une autre fragilité³⁸: isolement social, logement, santé.**

• 9,8 MILLIONS de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire³⁹.

• 4 MILLIONS de personnes dépendent de l'aide alimentaire⁴⁰. Les familles monoparentales représentent **31%** des profils⁴¹. Plus d'un étudiant sur trois déclare y recourir⁴².

Être en situation de précarité alimentaire est essentiellement lié aux revenus.

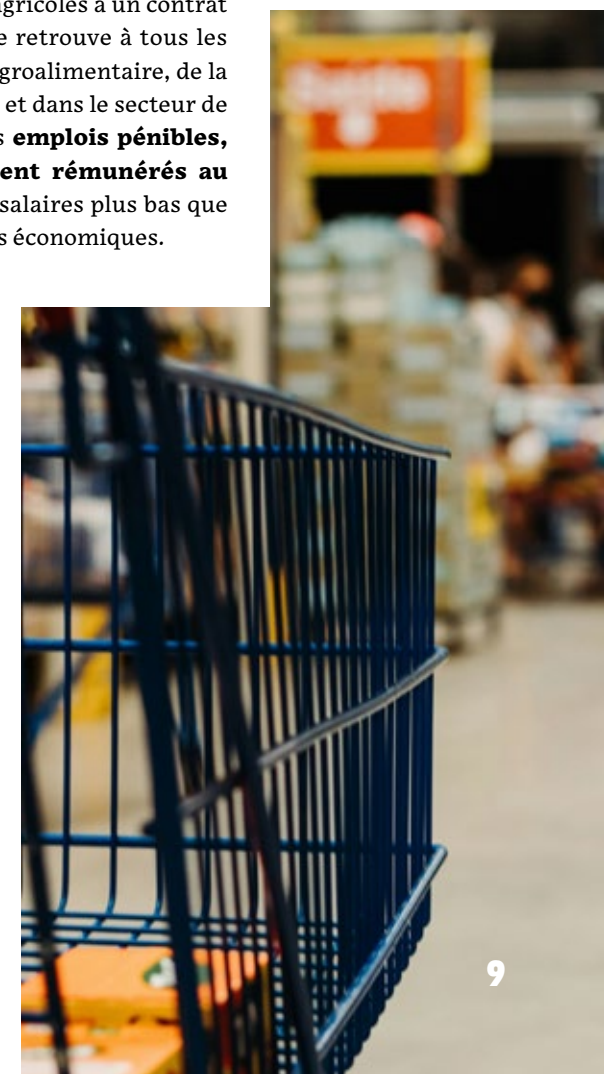


→ L'ALIMENTATION DEVIENT UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES QUI DOIVENT FAIRE FACE À DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES AU COÛT CROISSANT (LOYER, TRANSPORT, ÉNERGIE, TÉLÉPHONIE).

Les dépenses pré-engagées représentent **71% du budget des personnes seules pauvres**, 65 % pour les familles monoparentales, 56 % pour les couples avec ou sans enfant⁴³. Par ailleurs, les difficultés d'accès aux prestations sociales sont croissantes, comme l'indiquent les taux de non-recours en hausse⁴⁴. Les catégories sociales les plus modestes consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation par rapport aux plus aisés. L'aggravation de cette situation s'est fortement accélérée avec l'inflation des dernières années: le coût de l'alimentation a augmenté de 23 % entre 2021 et 2024. L'inflation n'a pas été homogène sur les différents types d'aliments: les premiers prix ont connu une plus forte inflation que les marques nationales. Le budget des personnes consommant ces produits moins chers a été davantage impacté. Les prix des fruits et légumes ont augmenté de manière disproportionnée par rapport à l'inflation générale⁴⁵, notamment en raison de la hausse des coûts de production, mais aussi des marges pratiquées par certains intermédiaires.

→ LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE TOUCHE PARTICULIÈREMENT LES PAYSANS⁴⁶ AINSI QUE LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE.

Malgré les fortes disparités de revenus et les différences de conditions de travail existant au sein de la profession, les exploitants agricoles constituent la catégorie professionnelle qui travaille le plus, part à la retraite le plus tardivement et dont le niveau de vie est parmi les plus faibles⁴⁷. Un nombre grandissant de salariés agricoles a un contrat précaire. La précarité se retrouve à tous les maillons de l'industrie agroalimentaire, de la distribution alimentaire et dans le secteur de la restauration avec des **emplois pénibles, peu gratifiants, souvent rémunérés au minimum légal**, et des salaires plus bas que dans le reste des secteurs économiques.



³⁵ CREDOC, Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France, revue de littérature, 2021.

³⁶ L'insécurité alimentaire est abordée par le concept de lutte contre la précarité alimentaire défini dans l'article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles, introduit par la loi Égalim d'octobre 2018.

³⁷ CREDOC Enquête populations et modes de vie, N°CMV329, 2023.

³⁸ CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, 2022.

³⁹ INSEE, L'essentiel sur... la pauvreté, 2025. Ce chiffre n'inclut pas les personnes habitant les DOM, vivant en communauté et les étudiants. Le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60 % du revenu mensuel médian, 1288 €.

⁴⁰ INSEE, Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres, 2022. Le nombre

de personnes concernées varie suivant les sources de 2 à 9 millions: il est estimé que a minima 2 millions de personnes sont obligées de recourir à l'aide alimentaire.

⁴¹ ...et sont à 90 % des femmes. Étude profils de la Fédération des Banques Alimentaires, 2025.

⁴² IFOP, sondage Inflation et précarité, quelle réalité pour les étudiants en France?, 2023.

⁴³ France Stratégie, Note d'Analyse n° 102, 2021.

⁴⁴ Secours populaire français, 18^e baromètre de la pauvreté et de la précarité, 2024.

⁴⁵ Familles Rurales, Observatoire des fruits et légumes 2023. Augmentation du prix des légumes de 3,5 fois plus que l'inflation générale.

⁴⁶ Paturel D., Marajo-Petit É., Chiffolleau Y., La précarité alimentaire des agriculteurs, Pour, 225/1, 2015, p. 77-81

⁴⁷ En 2021, 30 % des agriculteurs disposaient d'un revenu mensuel inférieur à 350 euros et près de 18 % des agriculteurs vivaient bien en dessous du seuil de pauvreté. INSEE, transformation de l'agriculture et de la consommation alimentaire, 2024.



Un enjeu majeur de santé publique

→ NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE GÈNÈRE DES IMPACTS NÉGATIFS POUR NOTRE SANTÉ⁴⁸.

● **LES AGRICULTEURS ET LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE SONT EXPOSÉS À DES RISQUES PROFESSIONNELS** (substances chimiques, blessures, conditions de travail stressantes, etc). Le risque de suicide chez les agriculteurs est presque deux fois plus important que pour le reste de la population⁴⁹.

● **NOUS SOMMES EXPOSÉS À LA POLLUTION ENVIRONNEMENTALE**: polluants dans l'eau, le sol et l'air (ruissellement des engrais, pesticides⁵⁰, azote dans l'air, métaux lourds), zoonoses, résistance aux antimicrobiens.

● **NOUS CONSUMONS DES ALIMENTS CONTAMINÉS, DANGEREUX OU MODIFIÉS**: maladies d'origine alimentaire, contaminations chimiques comme les résidus de pesticides, méthodes de transformation alimentaire industrielles⁵¹, nanoparticules, etc.

● **LE RÔLE CAPITAL DES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LA SANTÉ HUMAINE EST DÉSORMAIS CLAIREMENT RECONNU**. Les régimes alimentaires déséquilibrés (allant vers de plus en plus de gras, salé, sucré et ultra-transformé) favorisent la progression des maladies non transmissibles telles que le diabète de type 2 (avec une augmentation de

160 % de personnes touchées en 20 ans), les maladies cardiovasculaires, de nombreuses formes de cancers, etc. L'obésité augmente à un rythme rapide⁵², particulièrement chez les enfants et adolescents. En France, 47 % des adultes sont en situation d'obésité ou de surpoids⁵³.

● **L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE** génère des problèmes de santé, au-delà de la sous alimentation et des retards de croissance. Les carences en micronutriments (notamment en fer, iode, folate, vitamine A et zinc) entraînent des risques de retard de croissance, d'affaiblissement de la fonction immunitaire, de perte de productivité, de capacité intellectuelle réduite et de maladies chroniques. Par ailleurs, l'insécurité alimentaire a des répercussions sur la santé mentale. Elle complique aussi la gestion des problèmes de santé chroniques



⁴⁸ iPES Food, *Unravelling the Food-Health Nexus*, 2017.

⁴⁹ MSA, *InfoStat Presse*, 2021.

⁵⁰ Inserm, Expertise Collective, *Pesticides et effets sur la santé : nouvelles données*, 2021.

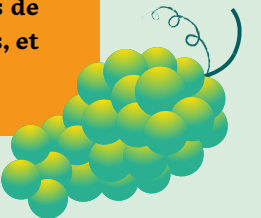
⁵¹ Inserm, *Pas si super - C'est quoi un aliment ultra-transformé ?*, 2023.

⁵² Ng, Marie et al., *Global, regional, and national prevalence of adult overweight and obesity, 1990-2021, with forecasts to 2050: a forecasting study for the Global Burden of Disease Study 2021*, The Lancet, Volume 405, Issue 10481, 813 - 838.

⁵³ *Prevalence of Overweight and Obesity in France: The 2020 Obepi-Roche Study*, 2023.

Par rapport aux recommandations officielles de consommation alimentaire du Programme National Nutrition Santé 4⁵⁴, les trois quarts des Français ne mangent pas assez de fruits et légumes⁵⁵ (dont la consommation est en baisse). 9 sur 10 ne mangent pas assez de légumineuses. La consommation de fibres est insuffisante. Un tiers de nos calories proviennent d'aliments ultra transformés⁵⁶. 63 % des Français dépassent les quantités maximales recommandées par Santé publique France pour la charcuterie, et 32 % pour la viande rouge (bœuf, porc, etc.).

La consommation de viande diminue peu et alimente les importations. La viande de volaille, dont la consommation augmente, se substitue à celle de bœuf et de porc et la part consommée dans les plats préparés et produits transformés augmente, le tout au profit des productions les plus industrielles⁵⁷. L'évolution des régimes alimentaires actuels des pays occidentaux vers une part moins importante de produits animaux est nécessaire pour des raisons de santé, pour éviter l'importation de produits animaux issus de productions industrielles, et afin de respecter les engagements climatiques du pays⁵⁸.



→ LES INÉGALITÉS SOCIALES FACE À L'ALIMENTATION S'ACCROISSENT DANS TOUTE LA SOCIÉTÉ ET SONT UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE. LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUBISSENT UNE DOUBLE PEINE.

Les Français, quels que soient leurs revenus⁵⁹, consomment en moyenne des quantités équivalentes de produits gras, sucrés, salés, de viande et de poisson. Cependant, les personnes plus diplômées et les plus aisées consomment deux fois plus de fruits et légumes, que les personnes en situation de précarité⁶⁰. En effet, les aliments dont il est recommandé d'augmenter la consommation, comme les fruits et légumes, sont des sources chères de calories, alors que les aliments gras et sucrés apportent des calories bon marché. C'est pourquoi il est plus difficile d'avoir une alimentation équilibrée lorsqu'on a un petit budget⁶¹. Les ménages précaires font face à des difficultés à suivre les recommandations alimentaires de santé publique⁶².

Ces inégalités se reflètent en termes de problèmes de santé publique avec un gradient social très fort : l'obésité est par

exemple deux fois plus répandue chez les catégories plus modestes que chez les plus aisées⁶³.

Un accès insuffisant ou précaire à une alimentation culturellement acceptable crée de l'isolement social et génère des impacts en matière de santé mentale. L'incertitude sur le fait de pouvoir se nourrir le lendemain est génératrice de stress et d'anxiété, tout comme la préoccupation concernant les effets de l'alimentation sur la santé⁶⁴.

→ LE COÛT DES IMPACTS NÉGATIFS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE EN FRANCE POUR LA SANTÉ⁶⁵ EST ESTIMÉ AU MINIMUM À 12 MILLIARDS D'EUROS EN 2021.

Ce chiffre comprend les dépenses liées aux maladies rattachées à l'alimentation ainsi que les maladies professionnelles des travailleurs (de la production, transformation, distribution et restauration). A mettre en perspective avec les 5,5 milliards d'euros investis dans la publicité (fabrication et distribution alimentaire, restauration), qui incite à consommer des produits ultra-transformés, trop gras, trop salés et trop sucrés.

⁵⁴ Plan National Nutrition Santé 4, 2019-2024

⁵⁵ CRÉDOC, Enquête CMV n°315, 2021. 10 % des enfants et 32 % des adultes étaient en adéquation avec les repères de consommation de fruits et légumes du PNNS.

⁵⁶ Salomé, M., Arrazat, L., Wang, J. et al. *Contrary to ultra-processed foods, the consumption of unprocessed or minimally processed foods is associated with favorable patterns of protein intake, diet quality and lower cardiometabolic risk in French adults* (INCA3). European Journal of Nutrition, 2021.

⁵⁷ Collectif Nourrir, *Quel élevage voulons-nous pour demain ?* 2024.

⁵⁸ I4CE, *Etude Viande : des politiques publiques bien loin des objectifs de durabilité*, 2023.

⁵⁹ Soler L-G., Gojard S., Vettoretti A., Filleux S-L., *Alimentation sortir des inégalités*, revue INRAE 2023.

⁶⁰ Perignon M., Vieux F., Verger E.O., Bricas N., Darmon N., *Dietary environmental impacts of French adults are poorly related to their income levels or food insecurity status* European Journal of Nutrition, 2023, 62 (6), pp.2541-2553.

⁶¹ <https://www.inrae.fr/actualites/lutter-contre-inegalites-sociales-daces-alimentation-saine-durable>

⁶² CRÉDOC, *note de synthèse* 41, 2024.

⁶³ *Prevalence of Overweight and Obesity in France: The 2020 Obepi-Roche Study*, 2023.

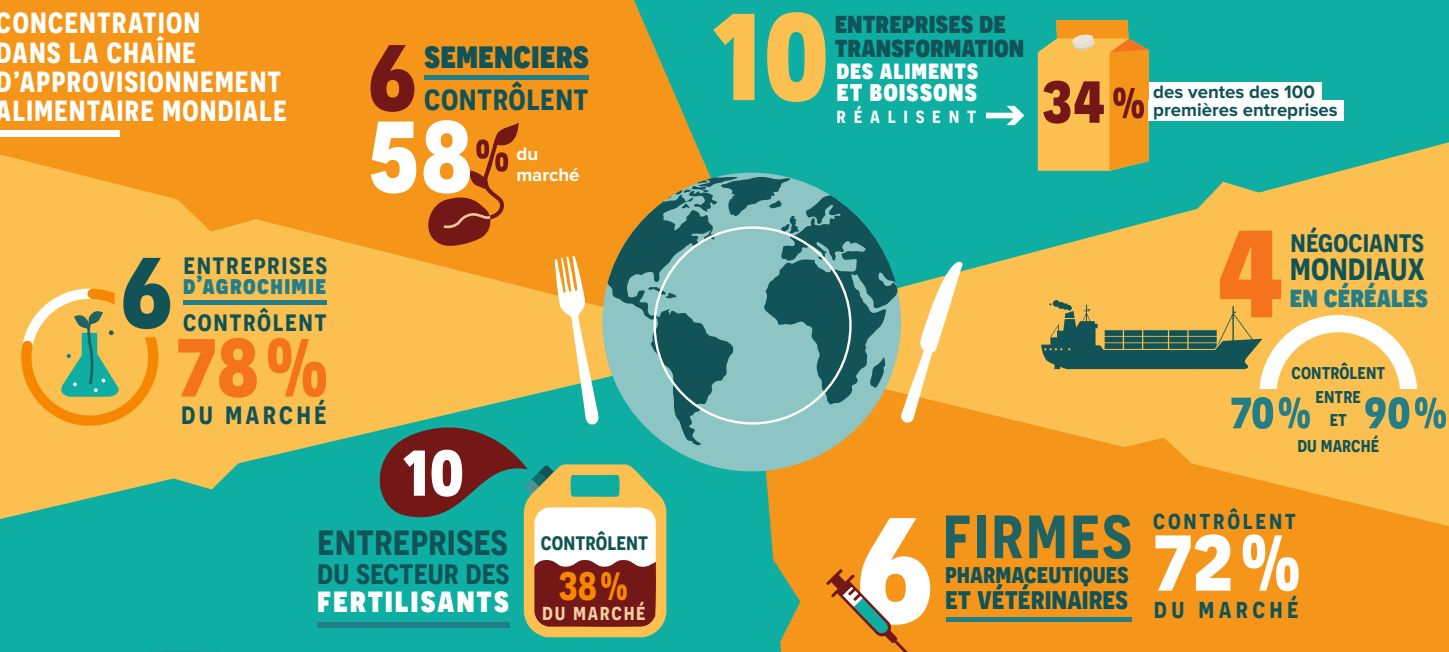
⁶⁴ Secours Catholique, rapport faim et dignité, 2021. 82 % des personnes accompagnées par des chèques-services se disent préoccupées par les effets de leur alimentation sur leur santé.

⁶⁵ *L'injuste prix de notre alimentation - Quels coûts pour la société et la planète*, 2024. Ce chiffre ne comprend que les dépenses de santé, et pas les incapacités de travail, perte de capacités motrices ou cognitives, la dépendance avec les charges induites pour les proches, etc.

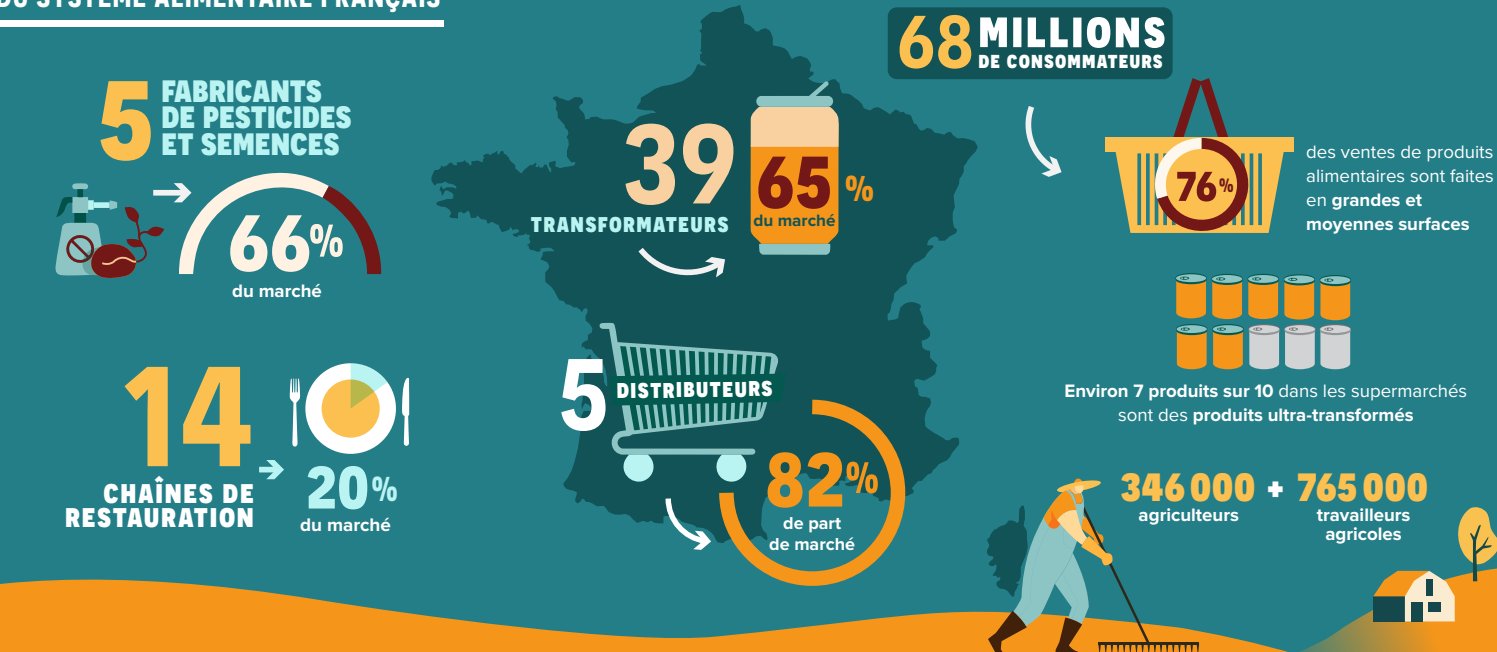
Qui décide de notre alimentation ?

L'INFLUENCE DES MULTINATIONALES SUR LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALIMENTATION SE RENFORCE AU NIVEAU MONDIAL⁶⁶. PLUS LA TAILLE DE CES ENTREPRISES AUGMENTE, PLUS ELLES ATTIRENT D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS, NOTAMMENT PROVENANT DE BANQUES D'INVESTISSEMENT ET DE PUISSANTES SOCIÉTÉS DE GESTION D'ACTIFS.

CONCENTRATION
DANS LA CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
ALIMENTAIRE MONDIALE



CONCENTRATION DES ACTEURS
DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANÇAIS⁶⁷



L'ILLUSION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE⁶⁸



→ LES SOUTIENS PUBLICS À L'AGRICULTURE ET À L'ALIMENTATION SONT COLOSSAUX : 48,3 MILLIARDS D'EUROS EN 2021 EN FRANCE⁷⁰.

Nous payons l'alimentation trois fois : à la caisse, avec l'argent public injecté pour soutenir ce modèle (subventions, fiscalité, commande publique...) et avec l'argent public injecté pour réparer par les coûts liés à la santé et sur l'environnement. **Plus de 80 % de ces soutiens publics bénéficient à des acteurs pris dans une logique de course aux volumes, qui va de pair avec la standardisation des matières premières agricoles et une pression sur les prix payés aux agriculteurs**⁷¹. Le système agro-industriel fait moins de bénéfices qu'il ne reçoit d'argent public, alors qu'il génère de nombreux impacts négatifs qui coûtent cher à la société. Cette concentration de la valeur économique ne bénéficie pas à la multitude de PME et de micro-entreprises du secteur alimentaire.

Le poids de la Politique Agricole Commune européenne est très important dans l'organisation de notre système alimentaire et agricole. La PAC représente près de 30 % du budget de l'Union européenne. La France en est le plus gros bénéficiaire avec plus de 9 milliards d'euros de fonds par an. Les marges de manœuvre laissées par la PAC pourraient permettre d'augmenter le soutien à la transition agroécologique et de relocaliser la production de notre alimentation.

Il n'est pas acceptable de voir autant d'argent public financer un système qui nous mène droit dans le mur. Selon I4CE, 6 % à 9 % des financements publics du système alimentaire sont favorables à la transition écologique, et 15 % sont intrinsèquement neutres. Sur le reste, 7 % sont attribués de manière clairement défavorable à la transition. 68 % ont une orientation actuellement incertaine mais pourraient être orientés vers un système plus durable⁷². Les impacts générés par le système alimentaire seraient réduits, de même que les coûts.

→ L'APPROCHE PAR LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE EST À LA FOIS INSUFFISANTE ET CONTRE-PRODUCTIVE POUR DÉCLENCHER LE CHANGEMENT NÉCESSAIRE À LA TRANSITION DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE.

Faire peser la responsabilité d'une alimentation saine et durable principalement sur les consommateurs et consommatrices ou les agriculteurs et agricultrices, en visant des changements de comportement, est une impasse. Nous sommes soumis à des injonctions contradictoires. D'un côté, celle de manger des produits sains et durables qui assurent une juste rémunération des producteurs, de l'autre, celle de payer le prix le plus bas possible... tout en étant la cible des stratégies de publicité et marketing des acteurs de l'industrie agro alimentaire, de la grande distribution et des chaînes de restauration.

La majorité des mangeurs et mangeuses n'a pas – dans les conditions actuelles du système alimentaire – la possibilité d'accéder à une alimentation saine et durable. Une frange de la population est de plus en plus en difficulté pour se nourrir.

Autour de nous, l'alimentation à bas prix, qui rime trop souvent avec les produits de mauvaise qualité et ultra-transformés, est omniprésente et cible les catégories sociales les moins aisées. En parallèle, un marché qualitatif s'est développé, mais il reste accessible principalement aux consommateurs disposant de moyens financiers substantiels. Les démarches alternatives de production avec des engagements environnementaux et de juste rémunération des producteurs et productrices se heurtent à des difficultés de passage à l'échelle et ne parviennent pas à toucher une population assez large et diversifiée pour faire basculer le système. Les politiques publiques doivent s'attacher à sortir de ce système alimentaire à deux vitesses, non compatible avec la justice sociale, notamment en favorisant le passage à l'échelle des alternatives et en permettant leur accessibilité à toutes et tous.

⁷⁰ L'injuste prix de notre alimentation – Quels coûts pour la société et la planète, 2024. Le travail de recherche qui retrace l'ensemble des financements publics a été réalisé conjointement par I4CE et le Basic. Le recensement a porté sur les données pour les années 2018 (exécuté), 2021 (exécuté) et 2024 (prévisionnel). Les données ont été collectées et caractérisées par les deux organisations pour couvrir les financements alloués à tous les maillons, de la production

jusqu'à la consommation alimentaire, que ce soient des financements directs ou des financements indirects. Les analyses qui en sont tirées n'engagent en revanche que le Basic et I4CE indépendamment.

⁷¹ Rapport de recherche LE BASIC Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français, 2024.

⁷² Estimation du bureau d'étude I4CE Les financements publics du système alimentaire français : quelle contribution à la transition écologique ?, 2024. Réorientation vers les acteurs impliqués dans des chaînes de valeur différenciées pour permettre leur changement d'échelle.





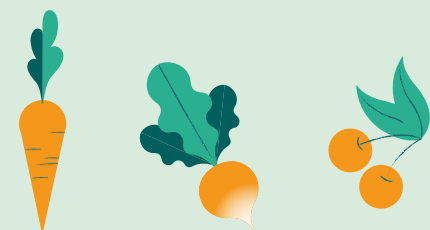
→ **L'INDIVIDU N'EST PAS LE SEUL RESPONSABLE DE SES CHOIX⁷³. NOS CHOIX ALIMENTAIRES SONT DÉTERMINÉS EN PREMIER LIEU PAR DES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES. L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE NOUS INFLUENCE CONSIDÉRABLEMENT :**

les prix, les publicités, les normes sociales, les politiques publiques, etc. Concrètement, il faut regarder **l'offre alimentaire** autour de nous dans les magasins, les marchés, la restauration collective et commerciale, les lieux d'aide alimentaire, et comment nous y accédons (notamment nos modes de transports et trajets, nos moyens financiers, notre temps disponible), pour comprendre comment nos choix alimentaires sont orientés. L'offre alimentaire dans notre environnement crée des **inégalités entre groupes sociaux**, et entre territoires. Dans certains endroits, il n'est pas possible d'acheter des aliments sains à des prix abordables : on parle de désert alimentaire⁷⁴. Même quand l'offre alimentaire saine est présente, elle peut être noyée dans une offre d'aliments défavorables à la santé : on parle de borbier alimentaire. **Transformer notre environnement alimentaire⁷⁵ est indispensable.** Il s'agit d'améliorer l'offre alimentaire et de travailler sur les conditions dans lesquelles les choix sont faits⁷⁶. **En même temps, il est nécessaire de soutenir la réappropriation de l'alimentation dans toute la société.** Des dynamiques de la société civile et des collectivités mettent en place des dispositifs et initiatives de démocratie alimentaire partout en France. Source d'inspiration, ces initiatives ne peuvent remplacer un changement de vision institutionnelle en matière d'alimentation.

→ **IL Y A DE MOINS EN MOINS D'AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES POUR PRODUIRE NOTRE ALIMENTATION. LA FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ POUR CHANGER DE TRAJECTOIRE POURRAIT SE REFERMER.**

D'ici 2030, si la tendance actuelle se poursuit, seuls 300 000 agriculteurs resteront en activité. Seulement six agriculteurs sur dix qui cessent leur activité sont remplacés. Ce phénomène alimente la concentration des fermes et met en péril la capacité à mettre en place la nécessaire diversification des productions sur les territoires⁷⁷.

Sur 100 euros de consommation alimentaire, 6,90 euros en moyenne reviennent aux agriculteurs⁷⁸. Cette part varie selon les produits, mais surtout selon le niveau de transformation des produits et leur circuit de distribution. Cela souligne l'enjeu majeur du partage de la valeur tout au long de la chaîne.



⁷³ IDDRI, *Étude Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?*, 2023.

⁷⁴ Muller, B., Bricas, N., Vonthron, S., & Perrin, C. *Cartographier les inégalités d'accès aux commerces alimentaires dans le Grand Montpellier*, 2021.

⁷⁵ Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2017. L'environnement alimen-

taire désigne "le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel les consommateurs entrent en contact avec le système alimentaire pour faire leurs choix concernant l'achat, la préparation et la consommation des aliments".

⁷⁶ *Vers des politiques alimentaires nationales favorables à une consommation durable et saine - Études de cas pays et rôle de la politique alimentaire de l'UE*, IDDRI-Agora Agriculture, 2025.

⁷⁷ Terre de Liens, *Souveraineté alimentaire, un scandale made in France*, 2025.

⁷⁸ Selon l'Observatoire de la formation des prix et des marges : ce n'est qu'une moyenne, calculée sur les 256 milliards d'euros dépensés en 2018 (290 milliards en 2021) par les Français pour leur alimentation.

→ **LES MASTODONTES DE L'AVANT DE LA PRODUCTION (L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, LA GRANDE DISTRIBUTION ET LA RESTAURATION COMMERCIALE) ONT LA MAIN MISE SUR NOTRE ALIMENTATION ET AGISSENT DANS UN CLIMAT TROP SOUVENT OPAQUE, RENFORÇANT UN CERTAIN CLIMAT D'IMPUNITÉ.**

Les plus grandes enseignes ont un **pouvoir écrasant dans les négociations commerciales** avec les producteurs. Malgré des lois successives pour réguler les négociations et protéger la valeur des matières premières agricoles, un déséquilibre flagrant de pouvoir persiste. De plus, les géants de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution profitent d'un système très opaque sur la construction des prix et sur leurs marges respectives. Ces acteurs profitent des crises et de l'inflation pour appliquer des marges plus hautes sur les produits plus sains et durables⁷⁹.

Faire appel à la bonne volonté de ces acteurs pour changer leurs pratiques est insuffisant, et souvent illusoire. Les scandales et les fraudes alimentaires continuent. Ils font fi des législations existantes, par exemple en ne publiant pas leurs comptes.

L'offre est globalement trop sucrée et orientée vers les produits ultra-transformés (7 produits sur 10 dans les supermarchés⁸⁰). Les prix les plus bas et les promotions sont trop souvent fléchés vers les produits de mauvaise qualité nutritionnelle et contraires aux recommandations de santé publique⁸¹. Ces acteurs sont responsables de **la mise sur le marché de produits qui représentent un risque pour notre santé et l'environnement** : additifs dangereux ou controversés⁸², résidus de pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.

En clair, trop de pratiques de ces acteurs, qui contrôlent une grande partie du marché, vont à l'encontre du droit de toutes et tous à un accès digne à une alimentation choisie, saine et durable et à l'encontre des mesures de prévention et de protection de santé publique. Il est indispensable de **réguler** une partie de ces pratiques afin de faire respecter notre droit à l'alimentation : c'est la responsabilité de l'Etat.

La majorité des acteurs qui ont le plus d'influence sur la structuration de notre système alimentaire sont des **multinationales**⁸³. Une partie importante des réglementations liées à notre alimentation doivent *in fine* être harmonisées dans l'Union Européenne. Par conséquent, réguler ces acteurs et protéger notre droit à l'alimentation suppose aussi un renforcement de la coopération au niveau européen et du multilatéralisme. Mais cette dimension européenne ne doit pas être un prétexte pour l'inaction à l'échelle nationale. Il y a urgence.



⁷⁹ Foodwatch, *Inflation alimentaire : il est urgent d'en finir avec les profits opaques des industriels et des distributeurs*, 2023.

⁸⁰ Foodwatch, *Inflation, coûts cachés, précarité, santé : un système alimentaire à la dérive*, 2023.

⁸¹ Foodwatch, *Promotions alimentaires : l'enquête qui prouve que les supermarchés bradent notre santé*, 2025.

⁸² nitrites et nitrates, E249, E250, E251, E252, aspartame, etc.

⁸³ IPES Food, rapport *Qui fait pencher la balance ?*, 2023.



● **L'AIDE ALIMENTAIRE MONTRE NOTRE INCAPACITÉ À RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION SOUS TOUTES SES FORMES AU NIVEAU INTERNATIONAL.**

D'autres leviers sont à actionner pour réduire les inégalités alimentaires. Agir sur les déterminants généraux de la pauvreté⁸⁴, notamment sur le **pouvoir d'achat**⁸⁵, est nécessaire, tout en œuvrant à la transformation de l'environnement alimentaire et à la transition des systèmes de production agricoles et des régimes alimentaires.

● **L'AIDE ALIMENTAIRE EST DÉFINIE DANS LA LOI FRANÇAISE⁸⁶ COMME L'UNE DES COMPOSANTES DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE, ALORS QU'ELLE EN EST ACTUELLEMENT LE LEVIER PRINCIPAL.**

Le système de l'aide alimentaire repose sur des associations. **Il entretient malgré lui la logique d'un système productiviste à bout de souffle.** Les supermarchés ont l'obligation de donner leurs invendus au lieu de les jeter⁸⁷. 48 % des denrées de l'aide alimentaire proviennent ainsi de dons de la grande distribution, dont la qualité et la quantité tendent à se réduire. Les avantages fiscaux accordés aux distributeurs sont le principal soutien financier public à la lutte contre la précarité alimentaire. Comble du cynisme, 16 % des denrées reçues sont jetées par les associations, la majorité des pertes observées concernant les fruits et les légumes⁸⁸. Cela représente un

L'AIDE ALIMENTAIRE EN FRANCE : SYMPTÔME D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DYSFUNCTIONNEL ET DE POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALES DÉFAILLANTES

gaspillage d'argent public estimé à 65 M d'€ si on ne prend que les coûts de la défiscalisation - 150 M € si on ajoute la mobilisation de salariés et bénévoles et les coûts de traitement des déchets supportés par la collectivité. De plus, la France a recours à des fonds européens pour l'achat de produits alimentaires, avec des appels d'offres qui ne répondent pas à l'objectif de rémunération des agriculteurs. Finalement, l'approvisionnement ne permet pas de respecter les recommandations nutritionnelles (avec des produits ultra transformés, trop gras salés et sucrés) ni de remplir la fonction hédonique et sociale de l'alimentation.

● **71% DES PERSONNES RECOURANT À L'AIDE ALIMENTAIRE BÉNÉFICIENT DE COLIS ALIMENTAIRES DÉJÀ PRÉPARÉS⁸⁹.**

Le fait de demander une aide pour se nourrir via un dispositif réservé aux personnes en situation de précarité est stigmatisant, ainsi que le fait de ne pas pouvoir choisir les produits selon ses besoins et sa culture. Les deux principaux freins au recours à l'aide alimentaire sont la honte ou la gêne, pour 35 % des personnes concernées, ainsi que l'idée qu'elles n'ont pas droit à cette aide. Seule une personne sur deux en situation de précarité alimentaire déclare avoir eu recours à une aide alimentaire au cours des douze derniers mois⁹⁰.

● **LES LIMITES DU SYSTÈME DE L'AIDE ALIMENTAIRE SONT RECONNUES DEPUIS 2019⁹¹.**

Les évolutions en cours depuis la création du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité

alimentaire (COCOLUPA) sont insuffisantes et doivent se poursuivre.

Le système actuel doit évoluer, notamment sur les aspects de participation des personnes concernées et de qualité afin d'assurer dignité, alimentation choisie, prise en compte des contextes (rural, urbain, périurbain) et égalité territoriale. L'aide alimentaire doit être adaptée aux situations des personnes concernées (accès à un logement stable et à un équipement de cuisine ou non, capacités et ressources pour se déplacer, environnement alimentaire....). Les personnes en situation de précarité alimentaire devraient être accompagnées vers des solutions pérennes garantissant un revenu leur permettant de se nourrir dignement (accès aux droits, à un accompagnement adapté, à l'emploi, etc...).

● **LES POLITIQUES CONCERNANT L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DOIVENT PRENDRE EN COMPTE LA PRÉCARITÉ D'UNE MANIÈRE GLOBALE.**

Cela suppose de protéger et renforcer le système de protection social, notamment les protections en matière de revenu, et d'agir sur les **dépenses contraintes** affectant le budget des ménages (loyer, énergie, mobilité, etc.).

L'aide alimentaire continuera d'exister, mais elle doit rester une réponse face à l'urgence. Elle est inadaptée aux situations qui relèvent de précarités structurelles, et elle est encore moins une réponse structurelle à la précarité alimentaire.

03

LES MESURES INDISPENSABLES



01

FAIRE DU DROIT À L'ALIMENTATION

LA BOUSSOLE DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI DÉFINISSENT NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

● Inscrire le **droit à l'alimentation** dans la **Constitution** et adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation⁹² en France.

● **Porter ce droit au niveau européen** : faire du droit à l'alimentation une réalité, intégrer les principes des droits humains dans toutes les lois et politiques qui ont un impact sur le droit à l'alimentation dans l'Union Européenne comme à l'international⁹³.

● Faire du droit à l'alimentation une **priorité politique de la France dans les instances internationales onusiennes** (Comité sur la Sécurité Alimentaire, FAO, COP, etc) et mettre en œuvre les engagements pris.

● Faire de la PAC une **Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC)**⁹⁴, pour garantir le droit à l'alimentation.

● **Réorienter et renforcer les financements publics du système alimentaire** vers la transition agroécologique (en France, en Europe et dans l'aide publique au développement), la démocratisation de la gouvernance du système alimentaire et la transformation de l'environnement alimentaire.

02

DÉMOCRATISER LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

● Mettre en place un **pilotage interministériel de l'alimentation** associant les ministères de l'Agriculture, de la Santé, de la Transition Écologique et des Solidarités, de l'Économie, de l'Europe et des Affaires Étrangères, et l'ensemble des ministères concernés.

● **Intégrer les mangeurs et mangeuses**, notamment les personnes en situation de précarité, **dans les instances de décision et d'élaboration des politiques publiques** au niveau territorial, national, européen et international.

● **Soutenir le développement et la pérennisation des initiatives d'accessibilité à l'alimentation engagées dans la démocratie alimentaire**, dont des épiceries sociales et solidaires, des groupements d'achat, des caisses alimentaires locales, etc, et s'en servir pour alimenter la réflexion sur le déploiement d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation à l'échelle nationale.

● Attribuer une **compétence alimentation aux collectivités locales** pour en faire des autorités organisatrices du système alimentaire.

● Faire des **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** des leviers de transition des territoires en assurant la prise en compte de l'ensemble des enjeux de l'alimentation dans leurs actions.

⁸⁴ FAO, Directives volontaires sur le droit à l'alimentation, Directives 3 Stratégie et 14 Filets de sécurité. Les États doivent mettre en place des "filets de sécurité, afin de protéger ceux qui ne peuvent pas assurer leur propre subsistance".

⁸⁵ Conseil National de l'Alimentation, avis 91 **Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire**, 2022.

⁸⁶ Art. L. 266-1 du Code de l'action sociale et des familles

⁸⁷ **Loi dite Garrot** du 11 février 2016

⁸⁸ ADEME, Comprendre les causes des pertes alimentaires au sein des associations de don alimentaire, 2023.

⁸⁹ INSEE, **Portrait Social**, 2022

⁹⁰ CRÉDOC, note **La débrouille des personnes qui ne**

mangent pas toujours à leur faim, 2023. Les chiffres varient fortement selon les sources. Selon une étude réalisée par C'Ways pour l'Observatoire des vulnérabilités alimentaires, 2023, 8 personnes sur 10 en situation d'insécurité alimentaire n'ont pas recours à l'aide alimentaire.

⁹¹ IGAS, Rapport **La lutte contre la précarité alimentaire**, 2019.

⁹² <https://www.canal-u.tv/chaines/irji/transformer-les-systemes-alimentaires-par-le-droit-a-l-alimentation>

⁹³ Initiative Citoyenne Européenne <https://www.goodfoodforall.eu/eci>

⁹⁴ Collectif Nourrir, **Notre vision pour une PAAC ambitieuse**, 2025.

03

TRANSFORMER

L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE,

POUR GARANTIR L'ACCÈS ÉCONOMIQUE ET GÉOGRAPHIQUE À UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE

• Soutenir la **diversification et la relocalisation de la production** agricole : renforcer et réorienter les soutiens publics vers l'agroécologie paysanne, dont l'agriculture biologique, la production de légumineuses et l'élevage durable⁹⁵.

• Améliorer le **maillage territorial de l'offre alimentaire saine et durable**, en assurant l'égalité territoriale : diagnostic des environnements alimentaires, implantation et pérennisation de lieux de vente de produits durables, développement de filières alimentaires territoriales, installation et transmission des fermes.

• Fixer des **objectifs d'approvisionnement en produits sains et durables, biologiques, équitables et de qualité** dans la grande distribution et la restauration commerciale et collective, et s'assurer de leur respect.

• Garantir une meilleure **transparence des prix et un encadrement des marges** des distributeurs et des industriels.

• **Interdire la publicité et le marketing pour les produits ultra-transformés, trop gras, sucrés et salés** sur tous les supports, en particulier lorsqu'ils ciblent les enfants, et rendre obligatoire le Nutriscore sur leurs emballages et publicités.

• **Interdire les additifs et contaminants** qui présentent des risques pour la santé⁹⁶.



04

ADOPTER UNE

APPROCHE SYSTÉMIQUE

POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

• Sécuriser et augmenter les **protections en matière de revenu** et faciliter l'accès aux droits.

• Intégrer l'aide alimentaire dans une **approche globale de lutte contre la précarité**, connectée au système de protection sociale.

• Soutenir financièrement le **passage à l'échelle des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire** qui permettent un accès digne à l'alimentation en faisant ses courses comme tout le monde.

• Mettre en place un **système de suivi de l'insécurité alimentaire** intégré à la statistique publique.

À PROPOS DU COLLECTIF NOURRIR



Le Collectif Nourrir réunit **54 organisations paysannes et citoyennes françaises** afin d'œuvrer à la refonte du système agricole et alimentaire. Ensemble, nous travaillons à la mise en place de **politiques agricoles et alimentaires justes, démocratiques et écologiques**, afin d'assurer notre **souveraineté alimentaire**, garantir le **respect du droit à l'alimentation**, permettre aux producteurs et productrices de **vivre de leur métier**, et favoriser les **dynamiques du vivant**.



CRÉDITS

Graphisme & Illustrations : Marion Go — www.mariongo.com

Typographies : Novocento Sans Narrow, Embury Text

Imprimeur : TCS-ARCM — www.tcs-paris.fr

Photographies : Page 2 : Pexels @Greta Hoffman / Page 3 : Pexels @Andretti BrownGuénolé / Page 4 : Unsplash @ Meizhi Lang / Page 9 : Unsplash @ Eduardo Soares / Page 10 : Pexels @ Kampus / Page 13 : Unsplash @ christian Mackie / Page 14 : © Terre de Liens @ Sandrine Mulas / Page 15 : Pexels / Page 16 : Pexels @ Michael Burrows

⁹⁵ Collectif Nourrir, *Quel élevage voulons-nous pour demain ?*, 2024.

⁹⁶ Par exemple les additifs à base de nitrites et nitrates E249, E250, E251, E252 et l'aspartame.



www.collectifnourrir.fr

16 octobre 2025